Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE
EN ARABIE SAOUDITE

Procès-Verbal
Conseil consulaire – bourses scolaires
Circonscription consulaire de Riyad (Arabie saoudite)
9 avril 2020 – 11h00 (visioconférence)

I. Composition du Conseil consulaire

- **Membres de droit** :
  - La présidente du conseil consulaire, **Mme Virginie Napoleone**, Consule
  - Les conseillers consulaires :
    - **M. Patrick Amour**, Vice-Président du Conseil Consulaire
    - **M. Ahmed Figua**
    - **M. Roland Raad**

- **Membres participants avec voix délibérative** :
  - Le conseiller de coopération et d'action culturelle du poste, **M. Laurent Gillard**
  - Le chef de chaque établissement d'enseignement concerné
    - **M. Yannick Ezequel**, Proviseur de l'École française internationale de Riyad
    - **M. Fabrice Quignon**, Proviseur du Lycée français MLF d'Al Khobar
  - Des représentants des personnels enseignants ;
    - **Mme Michèle Grateau**, représentante des personnels enseignants de l'EFIR
    - **Mme Dounia Abidi**, représentante des personnels enseignants du Lycée français MLF d'Al Khobar
  - Des représentants des parents d'élèves
    - **M. Antoine Farah**, représentant des parents d'élèves de l'EFIR
  - Le représentant de chacune des associations nationales représentatives des Français établis hors de France reconnues d'utilité publique présentes dans la circonscription (FdM, UFE)
    - **M. Philippe Corbel**, Président de l'UFE à Riyad

- **Membres experts et membres invités, avec voix consultative** :
  - Les parlementaires représentant les Français de l'étranger ;
  - l'agent du service financier et comptable de l'établissement le mieux placé pour partager les informations sur la situation de familles en difficultés.
    - **M. Frédéric Gulkasehian**, DAF du Lycée français MLF d'Al Khobar
    - **Mme Joumana Saad**, DAF de l'École française internationale de Riyad

- **Secrétaire du Conseil consulaire** :
  - **Mme Natacha Baba-Ahmed**, agent chargée des affaires sociales

II. Rappel sur la confidentialité des débats

Tous les membres du conseil consulaire s'engagent formellement et solennellement à respecter le principe de confidentialité qui régit les débats. Ils s'engagent en particulier à :
- ne pas révéler l'avis exprimé par les différents membres sur les dossiers présentés ;
- ne divulguer aucun élément relatif aux situations des familles étudiées ;
- ne pas divulguer aux familles les quotités de bourses proposées par le CCB, l'information des familles relevant de la seule compétence des postes.

III. Bilan de la campagne précédente 2019-2020

Toutes les propositions faites par le CCB2 de Riyad ont été validées lors de la CNB2.

Au total, sur l'année 2019-2020, 46 élèves ont bénéficié de bourses scolaires, pour un montant total de 856.475 SAR (196.132 €) répartis comme suit :
- EFIR de Riyad: 36 élèves boursiers pour un montant de 712.838 SAR (163.239 €)
- MLF d'Al Khobar : 10 élèves boursiers pour un montant de 143.637 SAR (32.893 €)

IV. Cadrage de la campagne 2020-2021

Le taux de chancellerie retenu pour les calculs est celui en vigueur au 16/09/2019, soit 1 SAR = 0,239 €.

Le taux d'inflation pour 2019, selon la note du 29/01/2020 du Service économique de ce poste, est de 0,2 %.

Montant de l'enveloppe limitative pour 2020-2021 : 397.489,54 SAR soit 95.000 €
Montant des dossiers recevables : 385.463,10 SAR soit 92.125,68 €
Différence par rapport à l'enveloppe : + 12.026,44 SAR soit + 2.874,32 €

V. Étude des demandes individuelles

ECOLE FRANCAISE INTERNATIONALE DE RIYAD
5 premières demandes et 11 demandes de renouvellement étudiées.

LYCEE FRANCAIS MLF D'AL KHOBAR
Aucune première demande et 6 demandes de renouvellement étudiées.

VI. Observations éventuelles

Dans le contexte actuel de crise sanitaire COVID-19, ce conseil consulaire s'est tenu en visioconférence (Zoom) sur la base de documents de travail anonymisés transmis aux membres du conseil.

À noter en outre que les mesures de confinement et de couvre-feu prises par l'Arabie Saoudite n'auront pas permis aux membres du CCB de consulter les dossier en amont de cette réunion.

VII. Clôture de séance et rappel sur la confidentialité des débats

Séance close à 13h10.

Tous les membres du conseil consulaire s'engagent formellement et solennellement à respecter le principe de confidentialité qui régit les débats.